

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

Séance publique du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.
Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Régine DE RODAT
Dominique ROMULUS représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Karine MINIC
Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20250202**

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter deux vacataires, afin de renforcer le service de garderie du midi d'une durée d'une heure par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire, et du 1^{er} mars 2025 au 04 juillet 2025.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

Où l'exposé de M Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser** Mme le Maire à recruter deux vacataires pour la période du 1^{er} mars 2025 au 04 juillet 2025, selon les modalités exposées ci-dessus
- **De fixer** la rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 € ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2025 ;
- **De donner** tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **11 FEV. 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **11 FEV. 2025**
 - o Retirée le :